

Pour chacune des questions ci-dessous, merci de cocher la ou les cases qui vous semblent correspondre à la réponse la plus adaptée.

Bon courage !

1) Si mon entreprise est certifiée ISO 9001, puis-je m'appuyer sur le Système de Management de mon entreprise pour répondre aux exigences de la norme ISO 17025 dans mon laboratoire ?

- Oui, les exigences de l'ISO 9001 me permettent d'être conforme à l'ISO 17025
- Non, aucune des exigences de l'ISO 9001 ne correspond à celles de l'ISO 17025
- Oui mais les exigences de l'ISO 9001 ne répondront qu'en partie à celles de l'ISO 17025

2) Tous les documents du SMQ doivent faire l'objet d'une revue périodique :

- Oui et la périodicité de revue est de 18 mois maximum
- Oui et la périodicité de revue est choisie par le laboratoire
- Non, tant qu'un document n'est pas modifié, il n'est pas nécessaire de le revoir

3) Un échantillon reçu ne correspond pas à la description prévue lors de la revue de contrat, je dois :

- Renvoyer l'échantillon au client
- Réaliser les essais et indiquer la non-conformité dans le rapport
- Prévenir le client, attendre ses instructions et consigner la discussion

4) Sont considérés comme des prestataires externes au laboratoire :

- Prestataire d'étalonnage des balances
- Service Ressources Humaines interne à l'entreprise, travaillant selon un SMQ différent du laboratoire
- Responsable métrologie non salarié de l'entreprise appliquant les procédures du laboratoire
- Service informatique externe à l'entreprise
- Organisateur d'essais interlaboratoires
- Laboratoire accrédité sous-traitant

5) Numéroté les étapes dans l'ordre concernant la mise en œuvre de l'approche par les risques :

- Revoir et surveiller les risques
- Analyser et quantifier les risques
- Identifier les risques
- Mettre en place des actions pour maîtriser les risques

6) Comment le laboratoire peut-il justifier de façon satisfaisante la maîtrise de l'impartialité de ses activités ?

- Identifier les risques potentiels une seule fois par an en amont de sa revue de direction
- Lister uniquement les relations avec les différents services au sein de son organisation via un organigramme et en explicitant l'absence de conflit d'intérêts
- Identifier les risques à chaque situation ou changement pouvant avoir une influence et justifier leur maîtrise

7) Dans le cadre de la maîtrise des données, le système de gestion de l'information utilisé par le laboratoire doit être validé :

- En termes de fonctionnalité, avant mise en service uniquement
- En termes de fonctionnalité, y compris les interfaces au sein du système, avant mise en service uniquement
- En termes de fonctionnalité, y compris les interfaces au sein du système, avant mise en service et à chaque fois que des modifications sont apportées au système

8) Quels opérateurs peuvent effectuer des essais sous accréditation ?

- Tous ceux qui sont sous contrat avec le laboratoire.
- Seuls les opérateurs qui ont été habilités pour ces essais.
- Tous ceux qui n'ont pas été absents depuis plus de 6 mois.

9) Dans quel(s) cas doit-on indiquer les incertitudes dans les rapports d'essais ?

- Systématiquement
- Si le client le demande
- Si la norme d'essai ou le référentiel le demandent
- Si les autres laboratoires l'indiquent dans leurs rapports

10) Je peux apposer le logo COFRAC sur un rapport à mon en-tête si :

- Tous les résultats sont rendus sous accréditation
- Si une partie significative des résultats a été réalisée sous accréditation par le laboratoire
- Le client le souhaite
- Tous les résultats sont systématiquement sous-traités à un laboratoire accrédité.